

NUISEMENT SUR COOLE



LE PETIT NUISEMENTAIS

Février 2022 – n° 111



Notre village récompensé d'une 3^e libellule

Directeur de publication : Pascal VANSANTBERGHE
Imprimé par nos soins



Notre village vient d'accéder au 3^e niveau du Label "Commune Nature" et, ainsi, être récompensé d'une **3^e libellule** dans le cadre de ses actions et engagements en faveur de la protection de la ressource en eau, de la biodiversité et des enjeux climatiques.
(voir notre article page 21)



Le mot du maire

Chers Nuisementaises et Nuisementais,

A l'aube de cette année nouvelle, je vous présente, en mon nom et au nom du Conseil Municipal, nos meilleurs vœux de bonheur partagé, de moments d'affection privilégiés, de sérénité et de réussite professionnelle et familiale.

Cette année sera, pour notre collectivité, une année de maîtrise de nos dépenses d'investissement, après 2021 pendant laquelle nous avons participé à l'effort de relance de l'économie en injectant dans l'économie nationale plus de 200 000 €, en plus de notre budget de fonctionnement. Cette pose, qui ne signifie pas qu'il n'y aura aucun projet réalisé, permettra de thésauriser en vue de la réalisation fin 2023 début 2024 de la mise en sécurité de la Grande rue, du rond-point de l'école à la sortie en direction de Breuvery-sur-Coole. Vous serez, dès que le projet atteindra son stade d'avant-projet, consultés afin d'émettre vos avis sur la création des trottoirs, la végétalisation des espaces, les éléments de sécurité, l'enfouissement des réseaux, le mobilier urbain.

Vous trouverez au fil des pages de ce numéro du Nuisementais les travaux réalisés en 2021 et les projets 2022.

Nous nous efforçons de faire en sorte que notre village soit reconnu comme dynamique et accueillant. Les commentaires reçus des visiteurs lors des activités réalisées indiquent que nous sommes sur la bonne voie.

Il est pourtant regrettable de constater de plus en plus de dépôts sauvages de déchets dans nos entrées de village et chemins de l'Association Foncière, de plus en plus de trottoirs non entretenus, alors que c'est une obligation, de non-respect du code de la route, notamment à l'approche de l'école pourtant largement pourvue en stationnement, de stationnement anarchique sur les trottoirs et espaces verts, obligeant les piétons à cheminer sur la chaussée, de feux pourtant interdits en tous lieux du territoire de la commune.

Plainte et signalement aux services concernés sont systématiquement déposés. En effet, les articles et informations de prévention des années passées n'ayant pas été efficaces, les possibilités répressives seront peut-être plus incitatives. Faut-il perdre 4 points, payer une amende ou s'acquitter du montant des travaux d'entretien pour apprendre à respecter la vie en collectivité ? Personnellement, je ne le pense pas. J'en appelle au sens des responsabilités et à l'exemple que nous donnons à nos enfants.

Cela ne concerne qu'une très petite minorité face aux Nuisementais et Nuisementaises qui sont fiers de leur village et qui participent activement à la propreté, à l'embellissement et à la sécurité de notre environnement commun.

Merci à vous qui saluez vos voisins, qui entretenez votre trottoir, qui fleurissez votre environnement, qui participez activement aux activités proposées par nos associations, qui respectez et utilisez les lieux et mobiliers mis à disposition du public, bref, qui vous épanouissez au sein de notre collectivité.

Bonne et heureuse année 2022 et à bientôt lors de nos moments conviviaux.

Très cordialement.

Votre maire
Pascal VANSANTBERGHE

P.S : Le fait que la situation sanitaire n'ait pas été évoquée est purement volontaire.

Conseil Municipal (extraits)

Vous pouvez prendre connaissance de l'intégralité des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal sur le site de la commune : nuisement-sur-coole.fr

Réunion du 3 mai 2021

Cheminement piétonnier

- Un accord de principe a été donné sur le devis COLAS concernant les passerelles pour permettre le lancement des études béton afin d'affiner les quantités des ouvrages de génie civil (fondations/culées).
- Passerelles : les garde-corps feront 1m de hauteur.
- Une communication sur les phases de travaux provoquant des désagréments (rétablissements des accès soirs et week-ends) devra systématiquement être faite aux riverains.
- Aménagement de l'amorce du chemin d'exploitation : informations à l'AF et à l'exploitant.

Convention cheminement piétonnier

Concernant l'aménagement de l'amorce du chemin d'exploitation, la convention signée le 29 janvier 2019 entre la commune et l'association foncière prévoyait que "Si le demandeur souhaite aménager les chemins avec d'autres matériaux, il s'engage à faire une demande préalable auprès de M. le Président de l'Association Foncière de Nuisement-sur-Cooles", une nouvelle convention dans le cadre de ces travaux n'est pas nécessaire.

Terres communales

Par délibération n° 18.20218 du 14 mai 2018, le Conseil Municipal a décidé que les baux seraient désormais de 25 ans, dit baux de carrière, afin de donner plus de lisibilité dans les conduites d'exploitation.

Ainsi, il a été proposé à chaque locataire actuel, le renouvellement de leur bail pour une durée de 25 ans.

Comme pour les précédents baux renouvelés, les clauses suivantes seront ajoutées :

- Le bailleur pourra, dans le cadre d'un projet éolien, reprendre les surfaces nécessaires à l'implantation d'éoliennes et/ou équipements annexes. Cette reprise sera compensée au preneur par une indemnisation de ces surfaces, définie dans le bail d'exploitation, signé entre le propriétaire et la société d'exploitation du parc éolien.
- En principe toute cession de bail ou sous-location du bien affermé, ou apport de bail à une société dans laquelle le preneur ne serait pas exploitant, est strictement interdite.

Dans les limites définies par les articles L.411- 35, L.411-37, L.411-38 et L.411-39 du Code rural sont toutefois permis :

- la cession du bail au profit du conjoint ou du partenaire d'un pacte civil de solidarité du preneur ou des descendants du preneur ayant atteint l'âge de la majorité ou ayant été émancipés et participant à l'exploitation ;
- l'association au bail, en qualité de co-preneur, du conjoint du preneur, le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité participant à l'exploitation ou un descendant ayant atteint l'âge de la majorité.

Les locataires suivants ont déjà fait connaître leur souhait de renouveler leur bail pour 25 ans, et le Conseil Municipal, après délibération, accepte les renouvellements de :

- ✓ M. Florent MILLON, gérant de la SCEA MILLON BLANCHARD, bénéficiaire d'un bail communal lui permettant d'exploiter la parcelle ZR3 d'une surface de 5ha 29a 30ca et les parcelles A 397, 398, 399, 400 d'une surface de 2ha 05a 47ca (1) sises à Breuvery-sur-Cooles.

(1) ha = hectare - a = are - ca = centiare

M. Eric PELOUARD, gérant de l'EARL DECLoux-PELOUARD, bénéficiaire d'un bail communal lui permettant d'exploiter la parcelle YH 7 d'une surface de 8ha 57a 20ca sise à Nuisement-sur-Coole.

✓ M. Patrick PICARD et Mme Régine PICARD, gérants de la SCEA des RENDZINES, bénéficiaires de la parcelle ZR 3 d'une surface de 3ha 51a 77ca sise à Breuvery-sur-Coole et la parcelle YB 57 d'une surface de 1ha 41a 20ca sise à Soudron.

✓ Mme Aurélie ANDRE-GOBRON, gérante de la SCEA NIMBA, est bénéficiaire d'un bail communal lui permettant d'exploiter la parcelle YH 7 d'une surface de 8ha 57a 20ca sise à Nuisement-sur-Coole.

Mme Aurélie ANDRE-GOBRON ne prend pas part aux débats ni au vote pour cette délibération.

Réunion du 7 juin 2021

Cheminement piétonnier

- Les travaux sont pratiquement terminés. La pose du béton désactivé sera réalisée courant de la semaine 23. La qualité de celui réalisé pour le cimetière a été demandée. Une planche d'essai sera faite mardi 8 juin.
- Passerelles
À la suite de la consultation, et après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS pour un montant de 46 367,81€ HT soit 55 641,37€ TTC, et autorise M. le Maire à signer le présent projet du marché et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Terres communales

Les locataires suivants ont déjà fait savoir leur souhait de renouveler leur bail pour 25 ans, et le Conseil Municipal, après délibération, accepte le renouvellement :

- ✓ M. FELIX Emmanuel est bénéficiaire d'un bail communal lui permettant d'exploiter la parcelle YD 9 au lieudit "Au-dessus de la Gare" d'une surface de 2ha 00a 00ca sise à Nuisement-sur-Coole.
- ✓ M. Baptiste ROYER est bénéficiaire d'un bail communal lui permettant d'exploiter la parcelle ZY 8 au lieudit "Le Mont de bataille" d'une surface de 5ha 08a 04ca sise à Nuisement-sur-Coole.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

La Communauté de Communes a souhaité associer les élus communaux dans la perspective de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

La construction du PLUi et notamment du Projet d'Aménagement et Développement Durable va se nourrir des travaux qui seront menés dans le cadre du diagnostic territorial. C'est une phase de travail qui associe les élus communaux lors de « groupes de travail thématiques ».

Les élus lors de ces ateliers, expliquent, observent et décrivent leur territoire sur une thématique cible. Ce diagnostic servira à alimenter, partager la connaissance du territoire, et échanger sur les enjeux et questions à se poser pour l'élaboration du PADD.

Les conseillers municipaux volontaires sont invités à s'inscrire dans les groupes de travail :

Nicolas RAGOT :

Groupe 8 - EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS, MOBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Pierre BERTIN :

Groupe 7 - ACTIVITES ECONOMIQUES et

Groupe 4 - DEMOGRAPHIE

Luc MILLON :

Groupe 6 - ACTIVITES ECONOMIQUES du SECTEUR AGRICOLE

M. le Maire, en tant que Vice-Président de la Communauté de Communes et chargé de ce dossier participera à toutes les réunions nécessaires (environ 400).

Réunion du 5 juillet 2021

Avis Parc éolien Les Granges

Dans le cadre du projet "Parc éolien Les Granges" (5 aérogénérateurs et 1 poste de livraison) sur le territoire de la commune de Saint-Quentin-sur-Coole, le Conseil Municipal n'émet pas d'avis contraire à ce projet.

Cheminement Grande rue

Le projet de la Grande rue devra être végétalisé dans la limite du respect des textes en vigueur et des largeurs utiles au développement des végétaux.

Un courrier sera adressé à certains habitants afin qu'ils entretiennent leurs trottoirs, fil d'eau et haies.

Questions diverses

- Une réflexion devra être faite sur une réactualisation des tarifs de location du Centre culturel.
- Les nouveaux jeux pour l'espace Jean-Pol DAUMONT sont arrivés, l'implantation devra être choisie.
- Les abeilles sont arrivées dans la ruche. Les tontes devront être adaptées au besoin de ces dernières.
- La commune va être à nouveau auditée dans le cadre commune nature afin de réévaluer le nombre de "libellule".

Réunion du 13 septembre 2021

Projets co-financement / fonds compensatoires éoliennes

Le conseil passe en revue l'ensemble des investissements qui pourront être proposés au co-financement. Si l'aide est de 80 % maximum du montant de chaque point, à charge de la commune de trouver le solde.

L'ensemble représente un montant d'investissement de 680 452,53 € TTC.

Aménagement de la Grande rue : du rond-point à la sortie côté Breuvery

Investissement de 556 046,25€ TTC.

Les postes principaux sont la réfection des trottoirs avec accès pour les personnes à mobilité réduite et déplacements doux, l'enfouissement des réseaux électriques et télécom avec nouvel éclairage public, les aménagements paysagers.

Espace Jean-Pol DAUMONT

Investissement de 34 646,04 € TTC.

Les postes principaux sont un parcours de santé avec plusieurs agrès, un pumphtrack, un espace détente, la réfection du "lavoir", un kiosque, du mobilier et une tour à hirondelles.

Véhicule électrique

Investissement de 48 000 € TTC.

En remplacement du véhicule diesel de la commune.

Chauffage mairie

Investissement de 32 112,24 € TTC.

Avec une pompe à chaleur air-air y compris le dégazage et l'inertage de la cuve à fioul.

En remplacement de la chaudière fioul.

Accessibilité PMR de la Mairie

Investissement de 6 240 € TTC.

Création d'un parking et d'un chemin d'accès direct passant par l'arrière du bâtiment.

Point sur les travaux

Enfouissement ligne HT allée du Château par ENEDIS

Les travaux ont débuté avec du retard suite à l'absence de retour d'autorisation de la part de la SNCF et du Département.

La zone vie prévue sur le parking de l'école pendant les congés scolaire a été réduite pour s'adapter à la rentrée scolaire.

La mise sous tension est prévue le 14 septembre.

Le démantèlement de l'ancienne ligne aérienne est prévu fin semaine 37.

Des réparations sur des fourreaux Télécom abimés retardent le rebouchage de tranchées.

Terres communales

Validation des nouveaux baux de location des terres.

Annule et remplace CR du CM du 07/06/2021 pour ces deux parcelles :

Modification de la référence de parcelle pour :

- Mr Eric PELOUARD réf. parcelle YA13 au lieu de YH7
- Mr Emmanuel FELIX réf parcelle YD19 au lieu de YD9

Vidéo-surveillance

M. le Maire demande si la question d'installer de la vidéo-surveillance se pose sur la commune.

Des dégradations sur les biens publics sont de plus en plus fréquents, vol à La Dessaulle, détériorations de jeux sur le parc Jean-Pol DAUMONT par exemple. Des subventions sont actuellement accessibles pour leur installation.

8 conseillers souhaitent qu'une étude soit faite avec peu de caméras.

Ruches

Mme Béatrice DESVOY-JOPPE nous indique que chaque ruche/reine de M. Christian FRANÇOIS a un nom. Il faut donc en trouver un pour celle de l'arboretum.

Il faudra choisir un moyen pour le définir comme par exemple un sondage par llliwap, un vote des enfants du village.

14 juillet 2022

Dans l'espoir d'un retour à "la normalité", le Conseil Municipal valide la recherche dès maintenant des activités pour cette date. Un point sera fait au prochain conseil pour valider les réservations.

Concert rock

Un concert de Rock est prévu le 16 octobre au Centre Culturel.

Il est organisé par l'association ROCK AND ROCK VILLAGE de Somme-Vesle.

La salle est prêtée par la commune.

Le concert est ouvert aux producteurs locaux qui souhaitent mettre en valeur leur production.

Questions diverses

- L'Audit "Commune Nature" avec 2 libellules actuellement par l'Agence de l'Eau et région Grand Est aura lieu le 30/09/21.
- Présentation de DEBATOMAP, accessible depuis le site de la CCMC, outil pour faire remonter les avis de l'ensemble de la population sur le devenir de notre CCMC pour alimenter la mise en place du PLUi.

Réunion du 11 octobre 2021

Chemin piétonnier

Dans un souci d'esthétisme, il est proposé de revoir les peintures des ponts afin qu'ils soient en harmonie avec les passerelles. Cette proposition doit faire l'objet d'une demande auprès du Département.

Compte tenu de l'amoncellement de branches au niveau du bief, M. le Maire propose un nettoyage de celui-ci par la commune le samedi 23 octobre 2021 matin.

L'inauguration des passerelles se déroulera le 4 décembre 2021. M. le Maire propose d'y associer les enfants du village.

Projet Eolien

Un rappel du projet est énoncé par M. Le Maire :

- 11 éoliennes dont 8 sur la commune de Nuisement-sur-Cooles.
- Les retombées annuelles minimales pour la commune s'élèveront à 133 720 € composées des différents loyers pour 67 020 € et des taxes pour 66 700 €.

- Mesures compensatoires pour l'ensemble du projet : 717 000 € dont environ 350 000 € en accompagnement de projets pour la commune.
- Hauteur totale bout de pale : 180 m.
- Puissance unitaire entre 4,4 et 5,7 MW selon modèle retenu.
- Une distance de 1 500 m entre l'implantation des éoliennes et les habitations.

M. le Maire demande l'autorisation de signer la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales qui lie la société de Parc Eolien RWE à la commune de Nuisement-sur-Cooles.

La convention, d'une durée de 41 ans prévoit une indemnité globale annuelle de 3 000 € en compensation de l'occupation, de l'élargissement et/ou renforcement des chemins, des servitudes de surplomb, du passage de câbles et de l'entretien courant des chemins.

Il est proposé de modifier l'article 8 relatif à la remise en état du terrain après démantèlement.

Cet article fera l'objet de modifications et des réserves concernant les règles de sécurité y seront ajoutées.

Afin d'améliorer le cadre de vie, des mesures d'accompagnement sont mises en place par RWE comme : une participation de bourses aux arbres à hauteur de 38 000 € pour Nuisement-sur-Coole et Cheniers.

La commune travaille sur plusieurs projets notamment sur le réaménagement de la Grande rue, l'aménagement sportif et culturel de l'espace Jean-Pol DAUMONT, la protection de la faune, le chauffage de la Mairie et le renouvellement du véhicule communal.

Le véhicule communal ayant fait l'objet de plusieurs réparations doit être remplacé à brève échéance.

Les retombées financières des éoliennes ne seront mobilisables qu'après accord du permis qui a été déposé en préfecture de la Marne le 21/09/2020.

Aussi, face à l'urgence de la situation, un devis est demandé pour le renouvellement du véhicule communal par un véhicule électrique. Une demande de subvention est envisagée dans le cadre de la transition énergétique.

M. le Maire propose de repenser la programmation des futurs projets. Les choix des prochains investissements seront évoqués lors du prochain conseil.

Contrat SEGILOG

M. le Maire propose le renouvellement du contrat SEGILOG, société ayant pour objet la vente et le suivi informatique pour un montant annuel de 2 088 € HT.

Audit Commune Nature

La Région Grand Est et les Agences de l'eau mettent à l'honneur les communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement. La commune de Nuisement-sur-Coole concourt au dispositif "Commune nature" et a participé à l'Audit du 30 septembre 2021.

La commune s'est inscrite dans une démarche zéro phyto et espère obtenir une **3^{ème} libellule** compte tenu de son engagement et des réalisations faites comme le piège à insectes, le verger participatif, l'arboretum, la serre communale, la ruche communale, la récupération d'eau de pluie et l'enherbage des trottoirs.

Différents moyens de communication ont été utilisés : le site internet <https://nuisement-sur-coole.fr> ; le Petit Nuisementais ; l'application Illiwap ; l'appel aux habitants pour la participation de leur gestion de trottoir et prochainement l'information sur des panneaux.

Diagnostic agricole

Un diagnostic agricole a été réalisé pour la prise en compte du PLUi.

Une enquête a été diligentée par la Chambre d'Agriculture conjointement avec la Mairie, visant à présenter la coexistence du monde agricole et la population. Cela concerne principalement l'implantation des bâtiments agricoles et la circulation liée à cette activité.

Des corrections ont été apportées par la Mairie sur les plans présentés.

Les difficultés recensées sont remontées à la Chambre d'Agriculture pour analyse.

Réunion du 8 novembre 2021

Plan comptable M57

Rappels :

La Commune de Nuisement-sur-Coole s'est positionnée sur un changement de plan comptable au 1^{er} janvier 2022 et fait partie des communes "test", l'obligation de remplacement n'étant effective qu'au 01/01/2023.

Pour les collectivités de - de 3500 habitants, les règles budgétaires allégées demeurent :

- pas d'obligation d'amortir (sauf cas particuliers comme les subventions d'équipement versées)
- pas d'obligation de présentation fonctionnelle.
- pas d'obligation d'adopter un règlement budgétaire et financier.

Le passage du plan M14 en M57 du budget principal emporte passage en M57 des budgets annexes (à l'exception des budgets annexes en M4).

En résumé, passer en M57 revient à mettre à jour son plan de comptes.

Passer en M57, c'est aussi faire un premier pas vers la simplification budgétaire, le second étant le compte financier unique, fusion du compte administratif et du compte de gestion.

Admission en non-valeur

Des sommes dues à la commune par des personnes physiques ne seront pas recouvrées et seront donc considérées comme "pertes et profits" par abandon de créance. (Frais minimum de courriers non recouvrables + 400 €, équivalent à la réservation du Centre Culturel)

Projet Eolien

Mme Aurélie GOBRON et M. Luc MILLON quittent la salle des débats.

Projet de Convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales

Entre d'une part : La société Parc Eolien de Nuisement et Cheniers S.A.S., dont le siège social est au 23 rue d'Anjou, 75008, Paris, représentée par Madame Laetitia HUREZ, agissant en sa qualité de Directrice générale et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes. Ci-après dénommée la « SOCIETE »

Et d'autre part : La Commune de Nuisement-sur-Coole (51). Ci-après dénommée la « COMMUNE »

Une modification est demandée sur l'article 8 "Remise en état", qui devra préciser que la "Société" s'engagera à remettre en état les chemins même si la "Commune" n'en fait pas expressément la demande.

Investissements 2021/ Demandes de subventions

Véhicule technique de la commune

Compte tenu de l'état de vétusté actuel du véhicule technique de la commune, sa présentation au contrôle technique se soldera par un refus de circulation.

Des recherches ont abouti sur le choix d'un Opel Combo E cargo pour un devis de 21 670 € TTC avec livraison en juin 2022 si la commande est immédiate. A ce prix s'ajoutera le montant des aménagements de sécurité du véhicule (bandes réfléchissantes, triangle travaux...)

Aménagement d'un parcours sportif dans l'espace

Jean-Pol DAUMONT

Le projet s'élève à : 11 250,00 € HT

Plan de financement

Jeunesse et Sports :	3 938,00 € HT
Département :	2 250,00 € HT
Autofinancement :	5 062,00 € HT
TVA :	2 848,00 € HT
Total :	14 098,00 € TTC

Matériels proposés:

- 4 agrès fitness remise en forme + cage work
- Rameur, ski de fond, balançoire, ascenseur
- 3 tables
- 2 bancs
- 1 banquette

Cheminement piéton Grande rue

Une réunion de travail interservices de présentation du projet de requalification de la Grande rue (RD4), aux concessionnaires s'est déroulée le 14 octobre à Nuisement sur Coole.

L'objet de cette réunion étant de faire un point sur les différentes coordinations à prévoir entre les travaux relatifs aux réseaux et les travaux de voirie, le projet de requalification de la Grande rue à Nuisement concerne la section :

- Rond-point de l'école, jusqu'à la sortie du village, direction Breuverey.

- Le linéaire est de 670 mètres.

Le principe du projet est de réduire et recalibrer la largeur de la voirie à 6 mètres afin de libérer de l'espace pour la création d'un cheminement P.M.R. (personne à mobilité réduite) et avec végétalisation.

Trois séquences se distinguent au fil de l'aménagement :

1 - Du rond-point de l'école, jusqu'à la rue de l'Eglise : l'emprise est relativement large, ce qui permet d'introduire des aménagements paysagers qui renforcent la mise en sécurité des piétons.

2 - De la rue de l'Eglise jusqu'au bar-restaurant : les emprises sont beaucoup moins larges, les façades sont plus proches de la voirie, ce qui donne un effet de couloir. Cette section concentre les aménagements de sécurité prescrits par OSR, et réalisés en 2019 ou 2020.

3 - Du bar-restaurant à la sortie de village : on retrouve des largeurs d'emprises confortables et un principe d'aménagement identique à la première séquence.

> Matériaux : pour conserver la cohérence des aménagements déjà réalisés dans la commune, les trottoirs seront en béton désactivé, et les entrées charrières en enrobé.

> Les aménagements paysagers seront programmés ultérieurement dans le cadre d'une réflexion globale sur toute la traverse.

> La majeure partie du réseau enterré passera sous voirie. Il y aura également un certain nombre de traversées de chaussée pour réaliser les branchements.

Le SIEM précise que les tranchées seront remblayées en grave-ciment, sans revêtement de surface. Le maître d'ouvrage sera chargé de faire poser un enduit superficiel en attendant les travaux de voirie.

Mme Aurélie GOBRON prend la parole et propose quant au choix de la réalisation de trottoirs en béton désactivé que toute autre revêtement ou matériau qui évite l'imperméabilisation des sols puisse être étudié. Elle rappelle qu'il faut absolument éviter l'artificialisation des sols et que l'AMO est là pour apporter une réelle valeur ajoutée et appliquer les mesures que l'Etat et de nombreuses communes ont d'ores et déjà initiées.

M. le Maire propose d'étudier tout autre projet, sous la condition que les budgets puissent être respectés.

M. le Maire précise qu'il demandera que les travaux soient réalisés au printemps.

Questions diverses

Dans le cadre de l'organisation du 14 juillet 2022, M. PERRIN de l'association "La Petite Maison dans la Prairie" est venu présenter ses activités en vue d'animer cette journée.

Cette présentation a permis de valider l'intérêt de la commune pour ses prestations.

Conseil communautaire

M. le Maire fait une synthèse des travaux envisagés. Les décisions prises engagent lourdement la Communauté de Communes.

Pour le groupe scolaire de Courtisols, il s'agira d'une rénovation de la maternelle, de la primaire et d'une réorganisation des locaux. Le site sera prévu pour accueillir 150 élèves. Le coût estimé est d'environ 3 millions d'euros TTC, pour un objectif d'ouverture à la rentrée 2026.

- Pour l'école de Vitry-la-Ville, le projet prévoit le regroupement des écoles de Mairy-sur-Marne et de Vitry-la-Ville. Ce projet prévoit la démolition de l'école de Mairy-sur-Marne et l'agrandissement de l'école de Vitry-la-Ville.

C'est un projet calibré pour 7 classes de 30 élèves, basé sur la construction d'un nouveau bâtiment et la rénovation énergétique d'un bâtiment existant. Les travaux sont à prévoir sur deux années scolaires. Le coût estimé est d'environ 4 millions d'euros TTC hors frais de démolition, pour un objectif de rentrée en 2024.

- Concernant la Maison d'Assistants Maternels (MAM) prévue à Marson dans une longue propriété de la Communauté de Communes requalifiée en MAM, l'objectif est de pouvoir accueillir 12 à 16 enfants, pour un coût estimé à 500 000 €. Il faudra créer des ouvertures pour laisser passer plus de lumière, ces travaux devront recevoir l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). L'ouverture coïnciderait avec la rentrée 2023.

- Sur le site de Mairy-sur-Marne, après étude, la restauration des bâtiments est trop chère. L'ensemble sera détruit, et une construction neuve est envisagée pour accueillir une MAM.

- Enfin, le projet de nouveau siège de la Communauté de Communes est reporté du fait du nombre de chantiers à suivre et de la priorisation des dépenses à réaliser.

Inaugurations

L'inauguration du chemin piétonnier, du verger participatif et de l'arboretum de La Dessaule se déroulera le samedi 4 décembre 2021. Les enfants du village y seront associés. Des panneaux rappelant la participation européenne à ce projet seront mis en place.

SYMSEM

Enlèvements des déchets ménagers et tri sélectif

Grille tarifaire 2022 de la redevance incitative des ordures ménagères Habitats individuels et collectifs

Nombre de personnes au foyer	Volume du bac	Part fixe	Prix de la levée supplémentaire du bac de la 19 ^{ème} à la 26 ^{ème}	Prix de la levée supplémentaire du bac à partir de la 27 ^{ème}	Prix du passage supplémentaire en déchèterie à partir du 19 ^{ème} passage
1 personne	120 litres	105 €	2,40 €	6,00 €	4,00 €
2 personnes	120 litres	157 €	2,40 €	6,00 €	4,00 €
3 à 4 personnes	180 litres	220 €	3,60 €	10,00 €	4,00 €
5 personnes et plus	240 litres	283 €	4,80 €	14,00 €	4,00 €
Collectifs	660 litres	525 €	13,20 €	30,00 €	4,00 €

Pour les autres cas (professionnels, collectivités...) appelez le SYMSEM au 03 26 70 19 28
ou consultez le site Internet www.symsem.fr



Ramassage des sacs de tri en 2022

Les sacs de tri sont collectés tous les 15 jours, le jeudi matin (sortir vos sacs le mercredi soir)

13 janvier	27 janvier	10 février	24 février	10 mars	24 mars	7 avril
21 avril	5 mai	19 mai	2 juin	16 juin	30 juin	14 juillet
28 juillet	11 août	25 août	8 septembre	22 septembre	6 octobre	20 octobre
3 novembre	17 novembre	1 ^{er} décembre	15 décembre	29 décembre		



Collecte exceptionnelle de pneus du 14 au 26 février 2022 en déchèterie

- Les pneus doivent être déjantés
- Les pneus autorisés : véhicules légers, 4x4, motos
- Le dépôt est limité à 4 pneus par foyer
- La présentation de la carte d'accès à la déchèterie est obligatoire



URBANISME

Permis de construire

PC 05140921R0001

23/12/2021

José Luis ANTUNES - 6 rue Maria Galland
E 835 - 636 m²

Construction maison individuelle

Déclaration préalable de travaux

DP 05140921R0013

07/06/2021

Frédéric et Mickael LAMBLIN et HOENS
31bis Grande rue

Recouvrement bardage PVC

DP 05140921R0014

12/07/2021

Jocelyne PICARD - 2 rue du Reu

Division parcellaire E 833 - 2539 m²

DP 05140921R0015

30/08/2021

Anthony PETRUZZELLIS

5 chemin rural de la Petite ruelle

E 807 - 2626 m²

Pergola bois

DP 05140921R0016

26/08/2021

Magaly COMARLOT - 15 rue Maria Galland

E 722 - 326 m²

Changement huisseries portes véranda

DP 05140921R0017

25/11/2021

Benoit PICARD

51240 NUISEMENT-SUR-COOLE

E 832 - E 834

Division parcellaire

DP 05140921R0018

29/11/2021

Laurent Gilbert AUBRIET - 8 rue Maria Galland

E 679 - 694 m²

Pergola

DP 05140922R0001

13/01/2022

EARL Luc MILLON - 8 Petite rue

E 71

Réalisation couverture photovoltaïque

Certificat d'urbanisme

CUa 05140921R0011

15/06/2021

Maître Lydia HERRERO

Les dessus des Longuins

CUa 05140921R0012

22/06/2021

Maître Christine DUFAYE

3 Petite ruelle

Vente parcelle E 808 – 703 m²

CUa 05140921R0013

12/07/2021

Office notarial de l'Arquebuse

2 rue du Reu

Vente E 835 - 636 m²

CUa 05140921R0014

16/09/2021

Office notarial de l'Arquebuse

Le village

E 407 - E 408 - E 409 - 692 m²

Vente



État civil

Naissances



(Seuls les actes de naissance transmis à la mairie de Nuisement-sur-Coole sont portés à votre connaissance)

Roman né le 12 mai 2021, fils de Jérémy GUYOT et de Fannie MONTEL-MARQUIS, petit frère de Maël, demeurant 5 rue de l'Eglise.

Edene née le 26 mai 2021, fille de Déborah GODART et Grégory THUNIN, demeurant 6 allée du Château.

Théa née le 6 octobre 2021, fille de Justine et Christophe MILLON, petite sœur de Anaé, demeurant rue des Conges, petite-fille de Luc et Pascale MILLON demeurant 8 Petite rue.

Le Petit Nuisementais souhaite la bienvenue dans notre village à Roman, Edene, Théa et adresse toutes ses félicitations aux heureux parents

Mariages et PACS



Cet été a enfin permis à plusieurs couples de s'unir après tous les reports dus à la pandémie du Covid 19 :

- Le 3 juillet 2021
Ludivine LEROY et Kévin VANSANTBERGHE
- Le 14 août 2021
Amélie MATHY et Anthony PETRUZZELLIS
- Le 21 août 2021
Laura LAHANQUE et Kévin MARCOVECCHIO
- Le 4 septembre 2021
Léanne BASVILLE et Nelson MARTINS

Le Petit Nuisementais présente tous ses vœux de bonheur aux jeunes époux.

Le 6 septembre, **Chloé BOITEUX et Maverick VECRIN** se sont pacsés. Ils demeurent au 6 de la rue Haute.

Le Petit Nuisementais leur adresse tous ses vœux de bonheur.

Décès



Lucien LAHANQUE est né à Nuisement le 9 avril 1931.

Il s'est marié avec Madeleine BLUGEON le 25 novembre 1952. Ensemble ils avaient tout partagé, même profession et surtout même passion pour les brocantes.

Après le départ de Madeleine le 6 mai dernier, il s'est endormi à son tour le 18 septembre 2021 à l'âge de 90 ans.

Le Petit Nuisementais adresse ses sincères condoléances à toute sa famille.



Travaux dans le village

Travaux d'hiver

Elagage, taille, paillage, entretien du mobilier urbain et des jeux, travail en serre sur les végétaux, la période hivernale est propice à ces travaux.

Nécessaires à une bonne utilisation en toute sécurité des jeux, tables et bancs, lutte contre la pousse des mauvaises herbes, revitalisation des arbres et arbustes, sécurité de la circulation des véhicules agricoles et poids lourds, préparation des plantations, ces travaux occupent bien les employés municipaux pendant l'hiver.



Travaux d'enfouissement de la ligne haute tension Allée du château



Prévus initialement début juillet, afin de gêner le moins possible la circulation pendant l'école, les travaux n'ont pu débuter finalement que fin août.

En effet, une double autorisation était nécessaire, celle de la SNCF, mais aussi celle du département. Ces travaux contribuent à la sécurité du village et s'inscrivent dans notre volonté d'effacement des réseaux. Le coût en a été totalement pris en charge par ERDF, répondant ainsi à ses obligations contractuelles.

Travaux d'accessibilité

Pourquoi des travaux sur le parvis de la mairie ?

Tout simplement pour permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir accéder au secrétariat et à la salle des mariages. En effet, la loi nous y oblige, mais le bon sens aussi.



Les travaux, réalisés par Patrick et Flavien, devraient être terminés pour le printemps. Un parking PMR situé derrière la mairie, une allée aux normes (largeur, pente) un parvis réglementaire faciliteront la venue de tous dans notre édifice communal.

Travaux sur la Coole

Le bief situé à la sortie du village en direction d'Ecury était encombré de branches, souches et autres alluvions apportées par la Coole. Cela risquait, à terme, de provoquer des dégâts aux rives et aux ouvrages.



Les conseillers municipaux se sont mobilisés le samedi 23 octobre au matin, aidé par des adhérents de la société de pêche, pour nettoyer cette partie et redonner à notre rivière un écoulement normal. C'est une benne complète qui a été prélevée.



Avant



Après

Eclairage public

L'enfouissement des réseaux rue Maria Galland et rue du Moulin a permis de récupérer des crosses d'éclairage public puisque de nouveaux mâts et luminaires, similaires à ceux de la Grande rue, ont été posés.

Nous avons donc comblé 6 trous noirs existants à d'autres endroits du village : Chemin des Conges, Petite rue, Grande rue, Rue de l'Eglise et Rue Haute.

Le programme d'enfouissement se poursuivra avec la rénovation de la Grande rue dans les prochaines années. Ainsi sur la traversée du village, nous aurons une harmonie de candélabres et d'espacement entre les mâts, car actuellement l'éclairage public est tributaire des poteaux électriques existants. Pour autant, nous continuons à combler les zones d'ombres chaque fois que la sécurité, le confort ou de nouvelles constructions le nécessite.



Photoreportage des travaux du cheminement vers La Dessaule



17 mai
Lancement des travaux de
terrassement



20 mai
Le fond de forme
est mis en place



21 mai
Début de la pose
des bordures



31 mai
Aménagement du
chemin de l'AF



11 juin
Le béton désactivé
est coulé



31 août
Les fondations
pour les passerelles



16 septembre
Pose des culées, support
des passerelles



16 septembre
Les passerelles
prennent place



La traversée des ponts est
maintenant agréable et
sécurisée pour les piétons

Verger de La Dessaule

Taille de formation au verger de La Dessaule

Il est des gestes qu'on hésite souvent à réaliser, en particulier la taille des végétaux, principalement sur les arbres fruitiers.

Or il est essentiel de tailler les fruitiers lors de leur plantation afin de favoriser la reprise, puis de pratiquer une taille de formation dans les années suivantes pour créer leur architecture, et enfin réaliser une taille de fructification et d'entretien chaque fin d'hiver.

La taille en vert, elle, s'effectue en juin-juillet afin de limiter le nombre de fruits ou les éventuels excès de sève qui favorisent le feuillage et diminuent la production.

Quant à la taille de rajeunissement, elle concerne les arbres en voie de vieillissement qui ont besoin de retrouver une nouvelle vitalité.

Le 19 novembre, à l'invitation de la commune, les **Croqueurs de Pommes de la Plaine Champenoise** ont réalisé cette taille de formation en présence d'une trentaine de personnes dont bon nombre de Nuisementais.



Après les explications techniques, place à la pratique. Certains ont osé se lancer même si la crainte de mal faire était présente... Mais chacun allant de son avis, de son conseil et dans une très bonne ambiance, les fruitiers vont maintenant pouvoir se développer selon la forme donnée par cette taille.

Le principe reste somme toute assez simple : éliminer les branches chétives ou qui s'entrecroisent, limiter les branches charpentières, laisser entrer l'air et la lumière, équilibrer l'arbre, raccourcir les branches pour leur donner de la vigueur.

Pour tout cela il faut observer, procéder par étape, tourner autour de l'arbre, avoir de bons outils de coupe, et surtout prendre son temps, car quand c'est coupé...



Quel est cet arbre ?

Difficile de reconnaître un arbre et d'identifier à coup sûr son nom, sa famille, son origine, la forme de ses fruits ou de ses feuilles et son développement futur.

Les plaques posées fin novembre au pied de chaque arbre, vous permettent d'en savoir un peu plus sur les fruitiers et l'arboretum de La Dessaule.

En effet cette carte d'identité vous indique nom et variété, mais surtout grâce au **QRCode** elle vous donne accès à un lien URL du site Internet de la commune.

Là, un complément d'information et même une photo des planteurs sont disponibles. Au fil du temps nous enrichissons le site avec des recettes, des événements comme la taille ou la récolte, des photos du développement des arbres.

Les enfants de Nuisement pourront ainsi voir grandir les fruitiers qu'ils ont plantés le 14 décembre 2019. Des applications pour lire les QRcodes sont disponibles gratuitement sur Play Store ou App Store.



Flashez-moi avec votre smartphone



Discours d'inauguration du verger participatif, de la ruche éducative, de l'arboretum, des passerelles et du chemin piétonnier reliant le centre du village

le 4 décembre 2021

Nous voici réunis aujourd'hui pour inaugurer, je dirais enfin, simultanément notre verger participatif, notre arboretum, notre rucher éducatif, notre chemin de déplacements doux dont les ouvrages particuliers sont les passerelles nécessaires au franchissement de notre belle rivière, la Coole.

C'est un projet qui a mûri dans les esprits il y a plusieurs années dans les travaux des élus. Notre démarche vertueuse envers notre environnement nous a fait travailler simultanément sur le

développement des cheminements doux, sur la réintroduction d'espèces végétales historiques dans notre verger et de notre arboretum, sur un environnement propice à la préservation de nos espèces animales et végétales. En amont de ces travaux, plus de 200 arbres ont été plantés sur des parcelles communales. Sachant qu'un arbre absorbe entre 10 et 40 kilos de carbone ce sont donc plusieurs tonnes de CO² qui disparaissent chaque année sur notre territoire, contribuant, modestement certes, à la qualité de l'air.

Notre projet mené à terme, il nous fallait penser à son financement. L'Europe, au travers du groupe d'action locale porté par le Pays de Châlons, a apporté son aide à hauteur de 30 000 €, l'Etat, au travers de la dotation d'équipement des territoires ruraux, à hauteur de 17 000 €, et la région Grand Est à hauteur de 19 000 €, financeurs que je remercie aujourd'hui. Soit un total de subvention de 66 000 € pour un projet dont le coût final est de 170 000 €. Participation non prévue, M. le Président du Département, lors de l'assemblée des maires au Capitole en novembre 2019 me remettait un chèque de 700 € pour souligner la qualité et l'originalité du projet.

C'est la société Colas qui a été retenue pour la partie cheminement et passerelles et la société Provoost pour les végétaux. Commencé en décembre 2019 par la plantation des arbres fruitiers par les enfants de notre village, le chantier a été terminé en septembre 2021, la crise sanitaire étant arrivée, perturbant l'exécution des travaux, mais aussi en créant des difficultés d'approvisionnement en matières premières comme le bois par exemple.

Cela nous a permis de mûrir plus avant le projet, en y adjoignant une ruche éducative, dite ruche cheminée et de signer au passage une convention avec notre apiculteur local Christian FRANÇOIS. Cette convention précise outre les obligations des deux parties, que le miel issu de la ruche sera conditionné et redistribué aux habitants, en priorité aux enfants en âge de fréquenter notre groupe scolaire et que Christian animera des séances d'information en direction des élèves du groupe scolaire mais aussi des habitants.

Les Croqueurs de Pommes nous ont fait l'honneur de nous enseigner l'art de tailler les arbres fruitiers récemment et nous les en remercions. J'espère que notre collaboration pourra perdurer, au travers notamment des amateurs éclairés de Nuisement.

Les nombreux marcheurs qui ont déjà emprunté ce chemin nous ont témoigné de leur satisfaction de cette réalisation leur permettant d'évoluer dans un environnement naturel en toute sécurité.

Originalité, le fait de pouvoir, à l'aide de la technologie, avoir accès aux informations concernant le végétal devant lequel on se trouve. Facile pour moi, j'ai promu l'idée. Restait à la réaliser.

Grâce à l'action efficace et simultanée de Daniel, mon premier adjoint, mais aussi et surtout d'Eva, notre secrétaire, vous pouvez flasher les QR code présents sur le verger et l'arboretum pour avoir accès aux renseignements avec en prime la photo de notre petit planteur.

Cerise sur le gâteau pour souligner notre engagement vertueux envers notre environnement, nous avons été récompensés par la région, pas plus tard que jeudi par l'obtention d'une "troisième libellule", symbole régional des communes veillant à la qualité et la bonne prise en compte de la nature.

Autre réalisation en marge du projet : la distribution à chaque habitant volontaire d'un nichoir à oiseaux lors de l'opération "Accueille un oiseau dans ton jardin" qui a remporté un grand succès puisque plus de 60 nichoirs ont été implantés.

Dans le futur, une tour à hirondelles sera installée et des perchoirs à rapaces également.

Notre Communauté de Communes est engagée dans la démarche de plan local d'urbanisme intercommunal. La qualité de vie, notre environnement, la préservation de notre biodiversité sont autant de sujets qui seront traités dans ce document. Les maires en sont conscients et y attachent une grande importance.

La présence aujourd'hui des maires des communes voisines souligne la qualité de nos échanges sur ces sujets communs. Pourquoi pas dans le futur un déplacement doux de Faux Vésigneul à Ecury sur Coole voir Coolus. Le projet est ambitieux.

Pour terminer je remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour la qualité de nos échanges qui ont permis de mener à bien cette première partie de cheminement. Je dis première partie, car je l'espère, fin 2023, l'ensemble du village sera traversé par un chemin alliant végétalisation et sécurité.

Merci à Patrick et Flavien pour les travaux d'embellissement et de consolidation nécessaires suite au chantier. Merci de répondre à mon exigence, même si je sais que je le suis particulièrement.

J'espère n'avoir oublié personne et encore une fois merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce projet.

Label Commune Nature : une 3^{ème} libellule !



C'était jour de remise de prix et de reconnaissance ce jeudi 2 décembre 2021 à Hautes Rivières dans les Ardennes.

63 communes de l'ex-Champagne-Ardenne se sont vues récompensées pour leur niveau d'engagement et d'implication dans leur parcours global de sauvegarde de la biodiversité. L'objectif principal étant d'être vertueux sur l'usage des pesticides, la gestion différenciée des espaces et la préservation des ressources en eau.

Ce label régional fait régulièrement l'objet d'un audit poussé, tant sur la formation et le travail quotidien du personnel chargé de l'entretien du village, que sur le constat terrain de nos engagements et réalisations.

Audit cet été, Nuisement-sur-Coole s'est donc vu récompensé d'une 3^{ème} libellule.

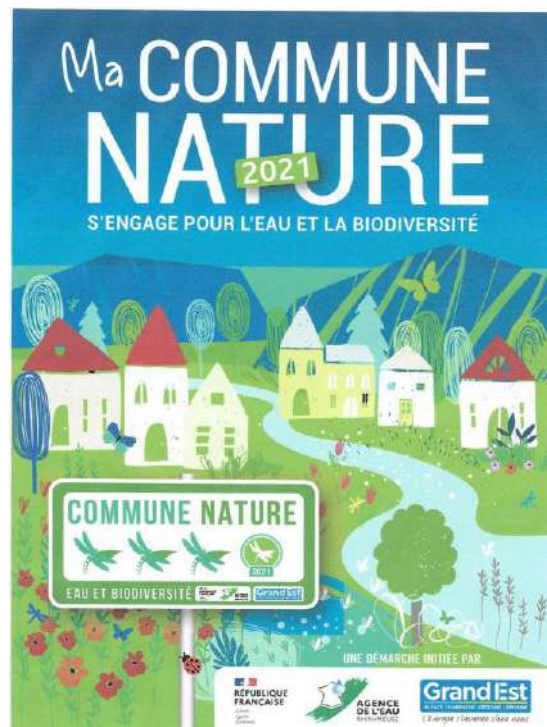
***Nuisement passe de 2 à 3 libellules,
récompense de nos efforts.***

Ce niveau de reconnaissance est le plus haut que l'on puisse obtenir actuellement. Une 4^{ème} libellule, dite "bonus", serait le résultat d'une démarche complémentaire, inédite et innovante non compris dans le cahier des charges.

Cet après-midi a été animée par les services de la Région. La FREDON et l'Agence de l'Eau ont ponctué la cérémonie de conseils techniques et la promotion de gestes vertueux constatés sur le territoire du Grand Est.

Nous avons 2 ans pour innover encore, ou à minima respecter nos engagements, le niveau de reconnaissance étant remis en cause lors de chaque audit.

Patrick et Flavien, bravo pour votre travail !



Travaux en commun

Journée citoyenne le 22 mai 2022



La date officielle de la journée Citoyenne, samedi 22 mai 2022

a été retenue pour en faire un moment de réalisation de travaux issus des propositions des habitants de notre village.

Si des suggestions apportées au fil de l'eau ont pu être prises en compte ou réalisées, nous vous proposons cette année de nous faire connaître les travaux que vous aimeriez voir sur la commune. Il peut s'agir d'embellissement, de sécurité, de préservation de la nature ou tout autre sujet.

Le principe : les projets sont proposés au Conseil Municipal accompagnés d'une note descriptive avant le 16 avril. Une enveloppe de 2500 € est prévue pour le ou les projets retenus, les achats des matériaux et de ce qui est nécessaire à la réalisation. Les travaux sont effectués en commun, habitants, élus et service technique, lors de la journée citoyenne.

La municipalité offrira, en respectant les règles sanitaires en vigueur d'alors, l'apéritif et le repas selon une formule à définir.

Vous avez des idées ? Vous voulez participer au développement des équipements du village ? Vous êtes force de proposition ?

Nous attendons vos projets que vous pouvez proposer :

- soit en déposant un dossier descriptif sous forme papier en mairie
- ou sous forme dématérialisée à l'adresse suivante : mairie.nuisementsurcoole@wanadoo.fr

Le ou les projets retenus seront communiqués fin avril après examen de chacun.

Alors à vos idées, même les plus originales, et à bientôt pour la concrétisation.

Un peu d'humour ...



Quelle est cette nouvelle espèce d'oiseau ?

INFOS... INFOS... INFOS...

Don du sang



Ce sont 29 donneurs qui se sont présentés le mardi 9 novembre 2021 au Centre Culturel pour donner leur sang. Ce chiffre est en nette baisse alors que les besoins de l'établissement français du sang sont en augmentation.

**Le prochain don est prévu
le jeudi 17 février 2022
au Centre Culturel.**

Nous comptons sur votre mobilisation pour contribuer à renouveler le stock indispensable pour répondre aux urgences médicales.

- ✓ **par courrier** adressé à la mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription. Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au 4 mars et pour les élections législatives jusqu'au 6 mai 2022 pour le faire.



Calendrier électoral 2022

Election présidentielle

L'élection du Président de la République se déroulera :

- le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour
- le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour

Elections législatives

Les élections législatives pour la désignation des députés se dérouleront :

- le dimanche 12 juin 2022 pour le premier tour
- le dimanche 19 juin 2022 pour le second tour

Listes électorales 2022

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ?

N'oubliez pas de vous inscrire :

- ✓ **en ligne**, (service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.
Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars et pour les élections législatives jusqu'au 4 mai 2022 pour le faire.
- ✓ **en mairie**, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription. Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au 4 mars et pour les élections législatives jusqu'au 6 mai 2022 pour le faire.

Boîte à livres

Après entretien, la boîte à livres de l'Espace Mairie est à nouveau opérationnelle.



Toujours bien fournie, elle manque cependant de quelques ouvrages pour enfants ou adolescents. Si vous en possédez et que vous souhaitez les mettre à disposition, vous pouvez les déposer directement. Merci pour nos jeunes lecteurs.

INFOS... INFOS... INFOS...

Dégradations, dépôts sauvages, brûlage

Il est navrant de constater que les efforts des uns soient anéantis par le comportement d'autres.

En effet, nous constatons de plus en plus de dégradations, de dépôts sauvages et de feux pourtant interdits par arrêtés préfectoral et municipal.



La dégradation cet été d'un jeu sur l'espace Jean-Pol DAUMONT a coûté plus de 500 € de réparation.



Les membres de l'association foncière et la commune déplorent de plus en plus de dépôts sauvages.



Enfin les feux qui polluent le sol et détruisent la faune et la flore, voire la rivière, persistent malgré les interdictions.

Chaque fait constaté fait et fera l'objet d'un dépôt de plainte systématique.

Nuisement-sur-Coole illuminé et décoré



Depuis plusieurs années, le nombre de maisons décorées ou illuminées à l'occasion des fêtes de fin d'année augmente. Plus de 70 cette année, soit une maison sur deux. Toutes les rues sans exception ont ainsi participé à la magie de ces moments, apportant un peu de joie et d'émerveillement aux enfants et aussi aux parents. Une couronne, des cadeaux, des lumières, des compositions, chacun a laissé cours à son imagination pour embellir notre village en cette fin d'année.

Aucun esprit de compétition, mais la traduction par les habitants de l'esprit des fêtes de fin d'année.





NUMÉROS UTILES

Organisme, administration, société ...	Téléphone	Mail, site Internet
POMPIERS	18	
SAMU SMUR	15	
GENDARMERIE URGENCE	17	
GENDARMERIE Vitry-la-Ville	03 26 67 74 44	
CENTRE ANTIPOISON Reims	03 83 32 36 36	
CENTRE TOXICOVIGILANCE Reims	03 26 78 48 21	
HÔPITAL Châlons-en-Champagne	03 26 69 60 60	
DOCTEUR Jérôme DETOUR Nuisement-sur-Cooles	03 26 66 86 75	
CABINET d'INFIRMIÈRES Nuisement-sur-Cooles	03 26 63 00 26	
CABINET DE KINESITHEAPEUTES Nuisement-sur-Cooles	03 26 64 15 74	
ASSISTANTE SOCIALE	03 26 65 18 83	csdchalonsrg@marne.fr
EDF DEPANNAGE	0 810 433 051	
EDF INFO CONSEIL	03 26 77 86 03	
VEOLIA EAU ACCUEIL ET DÉPANNAGE	0 969 323 554	
SYMSEM (Traitement des ordures ménagères)	03 26 70 19 28	
MAIRIE Nuisement-sur-Cooles	09 62 10 98 77	mairie.nuisementsurcoole@wanadoo.fr site : nuisement-sur-coole.fr
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MOIVRE A LA COOLE (CCMC)	03 26 63 67 28	site : ccmoivrecoole.fr
SERVICE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE CCMC	03 26 63 67 33	ccmc.scolaire@orange.fr
SERVICE ASSAINISSEMENT CCMC	03 26 63 67 32	
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE LA VALLÉE DE LA COOLE	03 26 67 60 05	
ÉCOLE MATERNELLE DE LA VALLÉE DE LA COOLE	03 26 67 63 87	
PÉRISCOLAIRE ÉCOLE DE LA VALLÉE DE LA COOLE	03 26 70 61 80	
POINT INFO PERSONNES AGÉES CLIC - 11 rue Thiers à Châlons-en-Champagne	03 26 65 15 15	

- *NUISEMENT d'Autrefois* -

Les arbres au fil du temps

Depuis la nuit des temps, le territoire de la commune n'a jamais été un espace très boisé, un peu à l'image d'aujourd'hui ou subsiste une langue boisée le long de notre rivière *la Coole*, car il faut beaucoup d'eau en belle saison pour alimenter les arbres notamment les feuillus.

Cependant, au fil du temps, les habitants de notre village ont toujours cherché à planter des arbres. Les raisons en sont multiples. Bien sûr apporter de l'ombre, des fruits et du bois de chauffage, mais aussi embellir une rue, marquer une limite de propriété ou matérialiser un carrefour.

L'arbre est aussi symbole de mémoire. Ainsi le Conseil Municipal du 30 janvier 1948, répondant à l'appel du Préfet quant à la commémoration de la révolution de 1848, décide de la plantation des tilleuls de l'actuelle allée du même nom, qui à cette époque fût baptisée « Allée de la Liberté ».

Même initiative avait été prise en 1989 avec la plantation d'un autre tilleul, mémoire de la révolution de 1789, dans la cour de l'ancienne école, maintenant Espace Culturel.

Aujourd'hui, c'est le noyer planté l'an dernier aux abords du gymnase, qui symbolise notre village et son origine patronymique.

Autre arbre majestueux et facilement identifiable sur notre commune : "l'Arbre du Père Charles" à l'angle de la Rue Haute et de l'Allée du Château. On n'en connaît pas l'origine, mais il pourrait avoir été planté lors de la Révolution française.

Des autres arbres remarquables aujourd'hui disparus, on peut citer ceux du Petit Breuvery et ceux de l'Allée du Château qui bordaient toute la RD 203 jusqu'à la RD 977, puis le gros marronnier de la Ruelle des Hérodes dont feuilles et marrons alimentaient discussions et conflits dès l'automne venu.

Puis enfin, pour les plus anciens, les cerisiers de la Rue de l'Eglise, ces quelques cerisiers sauvages qui servaient de rond-point avant l'heure et assuraient des goûters improvisés pour les enfants du quartier.

Notre territoire, assez vallonné, autrefois renommé pour ses cultures maraîchères en bord de vallée, ses autres cultures proches du village, était couvert ensuite de savarts. C'était quelques bois et bosquets, sans grande valeur, utilisés pour le chauffage des habitants. Cette étendue servait de nourriture aux moutons.



Au début du 20^{ème} siècle, "l'arbre du Père Charles" était déjà majestueux



Sécurité routière, vieillissement et tempête de 1999 ont eu raison de l'Allée du Château



Le marronnier dans toute sa splendeur.

A l'image de la Champagne Crayeuse, le paysage en dehors du village a donc évolué au fil du temps. Il subsiste cependant des îlots boisés très anciens, de plusieurs siècles, comme *le bois de la Bardolle* à cheval sur les territoires de Cheniers, Coolus et Villers-le-Château renommés par ses *chênes pubessants ou rabougris*.

Des années 1705 à son apogée en 1850, des agronomes réalisent de nombreux essais de plantation. A l'initiative du baron de Pinteville (Cernon) et ses descendants, les territoires sont semés ou plantés *de pins sylvestres ou de pins noirs*. Ces résineux ont l'avantage d'être peu exigeants et améliorent la structure du sol en acidifiant la terre calcaire et fertilisant en matière organique par l'accumulation des aiguilles sur des décennies.

Mais un siècle plus tard, après la guerre 39/45, le défaut d'exploitation des pinèdes a vu la prolifération des lapins de garenne, mais c'était sans compter sur la mécanisation, donc l'aide au défrichage, l'emploi des engrais, les cultures améliorantes comme les betteraves et la luzerne pour arriver à la situation d'aujourd'hui où il reste une centaine d'hectares de bois sur notre territoire.

Autre fait important : en 1990 la construction de l'autoroute A26 qui traverse de part en part le territoire a nécessité de remembrer le parcellaire et, par obligation, de défricher 21 ha 65 de bois.

L'autorisation a été donnée sous réserve de replanter une surface équivalente sur la zone concernée. Les parcelles en pointe ou de petite longueur ont été replantées selon le désir des propriétaires

Ce sont donc 8 150 pins noirs, 10 300 érables sycomore, 2 000 merisiers, 7 700 hêtres, plus quelques autres essences comme des acacias et des chênes, que l'on trouve sur le territoire.

Prochaine étape, l'évolution de l'agriculture, les exigences sociétales et les demandes de la politique agricole commune, vont nécessiter de recréer des bosquets, des haies supplémentaires et des continuités environnementales, nous avons l'obligation que cela se fasse en réelle concertation sans créer d'espaces en désert de biodiversité.

La qualité de notre sol ne permet donc pas d'implanter de grandes forêts, mais la commune n'est pas non plus dépourvue d'arbres, et a toujours la volonté d'en préserver l'existence. Preuve en est, le verger communal et l'arboretum de La Dessaule et les 200 arbres plantés le long de la Coole après l'abattage des peupliers arrivés à maturité.

Ainsi Nuisement montre son attachement à cet élément indispensable de la nature, ce purificateur de nos vies trépidantes ...

Plantation d'arbres de la liberté pour la célébration du centenaire de la Révolution de 1788

M. le Président donne lecture de la circulaire de M. le Préfet en date du 23/12/47 relative à la célébration du centenaire de la Révolution de 1788. Dans le cadre communal, il attire l'attention du conseil sur la plantation d'un arbre symbolique, le 11 mars prochain de conseil, à l'unanimité, décide, non pas de planter un arbre, mais de faire, ^{le jour susdit} une plantation de tilleuls, sur le côté non encore planté de l'allée menant de la route principale au terrain de sports. Cette allée prendra le nom de "Allée de la Liberté". Les plants seront pris, à l'état naturel, dans les bois de la commune, et seront mis en terre par les grands élèves de l'école. Aucun crédit n'est donc à prévoir.

En 1948, à Nuisement, on ne plante pas un arbre, mais une allée complète !!!

Cérémonies et Festivités

14 juillet 2021 Discours de M. le Maire

Mesdames, Messieurs,
Nuisementais, Nuisemenataises et amis,

C'est avec un plaisir non dissimulé que nous vous accueillons à nouveau aujourd'hui pour célébrer ensemble notre fête nationale.

Notre prise de la Bastille, aujourd'hui pour nous, est la liberté retrouvée de pouvoir se rencontrer, certes en respectant les gestes sanitaires, mais en nous réunissant pour marquer notre attachement à notre commune.



Pour nous élus, cette période de crise sanitaire a été une grande frustration. Nous ne pouvions plus venir naturellement au contact de notre population. Si plusieurs situations ont pu être gérées efficacement grâce à l'attention de voisins et l'action des élus et des services techniques, nous n'avons pas pu échanger et donc anticiper et prévoir comme nous l'aurions voulu.

J'ai une pensée aujourd'hui pour Déborah et Antoine VALLÉE dont la maison, qu'il avait rénovée patiemment, a été ravagée par les flammes en ce début d'année. Nous espérons leur retour sur le village rapidement.

Malgré tout, des projets ont été soit menés à terme, soit travaillés encore, soit inscrits pour les années prochaines.

J'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui l'arrivée de plusieurs centaines de nouvelles habitantes. En effet, notre ruche éducative est habitée depuis plus de 15 jours, sous l'œil bienveillant de Christian FRANÇOIS, notre apiculteur avec lequel nous avons conventionné pour gérer cette richesse.

Malheureusement, le temps actuel n'est pas propice aux activités de ces travailleuses, plutôt cantonnées au chaud au sein de la ruche. Les fruitiers de notre verger ont peine à montrer leurs capacités en raison d'un retour du froid en pleine fleuraison. Les années futures seront meilleures.

Pour accéder à l'arboretum, notre chemin est en voie d'achèvement, victime de la Covid et de la reprise économique. En effet, et vous l'aurez peut-être aussi constaté, les matières premières manquent et les prix flambent. Les passerelles qui devaient être posées à ce jour ne seront livrées que fin septembre. Cet ensemble sera complété à l'automne par des plantations séparant et sécurisant la route départementale du cheminement piétonnier qui mène au centre d'activités de notre village, l'espace Jean-Pol DAUMONT. Si le délai de livraison, mais également la disponibilité des matières premières comme le bois, n'avaient pas été si longs, des balançoires et un trébuchet (mieux connu sous le nom de tape-cul) auraient été installés pour l'été. Ce n'est que partie remise

Dans un futur proche, l'ensemble de cet espace qui va de la Grande rue aux bords de Coole, sera complété par un parcours sportif. Je vous invite à parcourir ces lieux.

Si, autour de l'école, la tonte raisonnée est pratiquée, laissant la nature s'installer au profit de notre biodiversité, un cheminement régulièrement tondu vous invite à une promenade champêtre vers les bords de Coole, agrémenté d'un lieu de pique-nique à l'ombre des ripisylves, ces formations végétales se développant au bord de notre rivière.

Autre projet, la mise en valeur de la parcelle que nous avons acquise au bout du chemin de la Petite ruelle, en bord de Coole.

Nous continuerons ensuite notre volonté de déplacements doux dans le village en travaillant sur la partie du village allant du Rond-point de l'école à la sortie vers Breuvery.

Enfouissement des réseaux, installation d'un nouvel éclairage, rénovation du réseau de distribution de l'eau, réfection de l'assainissement d'eau pluviale, mais aussi et surtout, création de trottoirs aux normes, sécurisant le déplacement des usagers. Tout cela avec l'objectif de maintenir ou créer autant qu'il se peut des espaces de verdure et de végétalisation. Notre limite sera notre capacité financière.

Tout cela nécessite une prévision et vision futures de nos investissements. Les différentes subventions sont soit déjà obtenues, soit en prévision. Nous veillons de très près à cela. Les fonds de compensations versées par la société d'éoliennes nous aideront bien dans tous ces projets. Aux dernières nouvelles, l'enquête publique pourrait commencer avant la fin de l'année et la construction débuter en 2022.

Pendant le confinement les idées fusaient sur le village, certaines ont été concrétisées comme les masques. Aujourd'hui, le nombre de participants à notre moment convivial démontre le peu d'effet de cet engouement aux projets et activités sur notre commune.

Devenons nous un village dortoir où les habitants réclament leur droit mais oublient leurs obligations. Trottoirs non entretenus, végétations débordantes sur le domaine public, sacs poubelles traînant plusieurs jours sur le domaine public, véhicule tampon sur les trottoirs, constructions sans autorisation d'urbanisme, j'arrête là ce triste constat.

Néanmoins nous croyons encore à un intérêt de nos habitants pour le lieu de vie. Outre l'aspect environnemental déjà décrit, des projets sont déjà inscrits pour la fin d'année : Marche gourmande et concert de rock en octobre, théâtre en novembre, arbre de Noël en décembre, sans compter les reprises d'activités de nos associations locales.

J'espère en un avenir qui montrera que la solidarité et la convivialité peuvent encore exister. Il fait bon vivre à Nuisement-sur-Coole, nous faisons ce qu'il faut pour améliorer encore cet accueil.

Merci de votre attention et merci aux élus qui ont permis de faire de ce moment d'échanges un moment privilégié d'attention.



Le 14 juillet, jour de Fête nationale

La loi faisant du 14 juillet une journée de Fête nationale annuelle a été promulguée le 6 juillet 1880. Si le 14 juillet est généralement associé à la prise de la Bastille en 1789, c'est dans les faits le 14 juillet 1790, la fête de la Fédération, qui est officiellement commémoré en France depuis plus d'un siècle.

Les symboles de la France

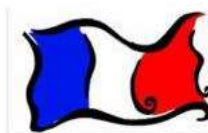
jaimelefe.blogspot.com



l'hymne national



le coq gaulois



le drapeau



la fête nationale



Marianne



la devise

11 novembre 2021

Journée du souvenir



C'est devant une participation réduite que s'est tenue la traditionnelle cérémonie d'hommage à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour sauver nos libertés et rétablir notre souveraineté.

Le devoir de mémoire semble être à l'image de notre société, dilué dans l'individualisme.

Après le message officiel du ministre de la défense, M. le Maire a mis à l'honneur les Nuisementais morts pour la France en rappelant les circonstances de ces valeureux jeunes, tombés pour la défense de notre pays et de nos libertés.

1914-1918

Paul MONATTE né le 08/04/1885
Caporal au 315^e RI, mort pour la France le 13/09/1914 à Berneuil (Oise)

Albert BOUCQUEMONT né le 14/02/1878
Soldat de 2^e classe au 306^e RI, mort pour la France le 24/04/1915 à Blercourt (Meuse)

Paul Ulysse FELIX né le 22/11/1879
Soldat de 2^e classe au 132^e RI, mort pour la France le 08/06/1917 à l'hôpital militaire du Val de Grâce

Paul LAMAIRESE né le 06/02/1888
Soldat de 2^e classe, mort pour la France le 30/09/1914 à Baconnes (Marne)

Lucien HENRY né le 11/03/1883
Sapeur mineur, mort pour la France le 25/10/1915 à Les Eparges (Meuse)

Louis SERVAS né le 08/02/1885
Classe non renseignée, Mort pour la France

1939/1945

Louis MAHE né le 21/02/1909
501^e régiment de chars de combat, mort pour la France le 27/02/1945 à Golbey (Vosges)

André FORGET né le 20/01/1913
168^e régiment aéroporté, mort pour la France le 18/05/1940 en ambulance

Jean BIERRY né le 23/10/1916
18^e régiment de dragons, 4^e escadron, mort pour la France le 23/05/1940 à Acheville (Pas de Calais)

André DIOT né le 23/10/1916
18^e régiment de dragons, mort pour la France le 31/05/1940 lors de l'opération Dynamo à bord du Sirocco au large de Dunkerque

Georges DUROY né le 17/03/1908
1^{ère} compagnie de marche, mort pour la France le 12/06/1940 à l'Isle Adam (Seine et Oise)

Rock sur le village

Le 16 octobre, notre village a vibré au son du rock et s'est animé d'un marché de producteurs de produits du terroir.



Plus de deux cents personnes ont suivi avec intérêt les trois groupes qui se sont produits de 20 h à 23 h 30.

Autour du Centre Culturel se tenait en même temps un marché de producteurs de produits du terroir. Le nombre de visiteurs peut être estimé à 300 et tous les exposants ont été très satisfaits de leurs ventes.



Née d'un projet de l'association Rock'n roll village, dont le Président est Freddy Mellet, par ailleurs maire de Somme Vesle (ses parents habitent notre commune), notre maire a proposé pour la première édition de se produire à Nuisement-sur-Coole. En effet, cette animation sera également proposée dans le futur sur d'autres communes de notre Communauté de Communes.

Subventionnée notamment par la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole et l'Europe, cette soirée festive a ainsi pu être réalisée avec pour seule subvention de la commune, le prêt de la salle.

Halloween



Nos petits monstres sont venus échanger des sorts contre des bonbons auprès des habitants en cette fin d'après-midi du 31 octobre.

Sabrina, une maman du village, est à l'origine de cette manifestation sympathique et bienvenue en cette période de contraintes sanitaires.



Une partie des enfants avant la chasse aux bonbons

Rejointe par plusieurs mamans et papas, la bande de sorciers, sorcières et autres créatures a déambulé dans le village en quête de friandises.

Un bon accueil fut, en très grande majorité, réservé à nos jeunes. La pluie intervenant en fin de parcours, tous se sont retrouvés au Centre Culturel pour partager la grosse récolte de confiserie.

Merci à Sabrina, aux mamans et papas qui ont réintroduit dans le village une tradition disparue il y a une dizaine d'années.



NOUVELLES DES ASSOCIATIONS



ADMIR COOLE-SOUDE-MARNE

En ce début d'année, la Présidente et le Conseil d'Administration de l'Association ADMR vous présentent tous leurs vœux de Belle et Heureuse Année 2022, malgré cette crise sanitaire compliquée qui semble perdurer...

Dans le dernier article de Mai dernier, nous évoquions le départ de notre ancienne Présidente, Muriel RENAULT, après de nombreuses années au service des autres, au sein de notre Association. C'est Madame Dominique THIEBAUX, de Saint-Martin-aux-Champs, qui a accepté de lui succéder. Bon courage à elle dans ses nouvelles fonctions où elle sera secondée par les membres du Conseil d'Administration. Connaissant son sens du service et du devoir, gageons qu'elle fera une bonne Présidente !



Au niveau national, le plan stratégique de l'ADMIR pour les 4 prochaines années « CAP 2022-2025 » a été validé lors de l'Assemblée Générale du 19 novembre dernier. Ses axes de développement reflètent la vision de l'ADMIR, et doivent être incarnés par tous, salariés et bénévoles, comme partagés avec nos partenaires.

5 grands axes stratégiques forment le fil rouge du projet de l'ADMIR et s'appuient sur 2 dimensions fondatrices : la dimension humaine et notre engagement sociétal.

- Axe 1 : une identité associative forte
- Axe 2 : une organisation responsable et solidaire
- Axe 3 : des services pour tous, dans tous les territoires
- Axe 4 : un modèle performant, agile et innovant
- Axe 5 : une communication au service de notre identité et de nos projets

Au niveau local, la crise sanitaire ne facilite pas toujours les interventions... il faut faire des concessions de part et d'autre (pas évident de porter le masque pour les salariées comme pour les clients ...).

Recrutement : une valorisation et une reconnaissance du métier, le recrutement reste un problème par manque de candidatures ...

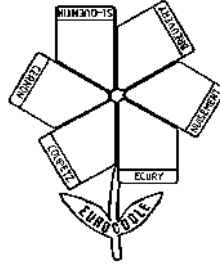
Quelques calendriers ont été vendus sur l'Association, ils sont arrivés en décembre seulement, toutes nos excuses pour ce retard et Merci aux personnes qui ont accepté d'en acheter ...

La vente des fleurs aura lieu les 18 et 19 mars prochains, merci déjà pour votre accueil !

Les tracts annuels ont été distribués récemment dans toutes les boîtes et vous permettront d'avoir les renseignements utiles en cas de besoins éventuels.

Et, toujours à votre écoute, notre secrétaire à la Maison des Services à Cernon : 03.26.67.65.88

Martine LACOURT



EUROCOOLE

BADMINTON 2021-2022



Après une année sportive 2020/2021 particulièrement perturbée, comme toutes nos activités personnelles, par le COVID, nous avons repris mi-septembre nos séances de Badminton aux rythmes habituels : le **lundi soir et le jeudi soir** de 18 h à 22 h au gymnase de Nuisement-sur-Cooles.

Nous jouons de septembre à juin avec une seule semaine d'interruption à Noël/Jour de l'An.

Nous jouons par petits groupes en fonction des obligations professionnelles ou familiales de chacun. Les horaires, dans ces créneaux sont libres.

La souplesse des horaires permet à tous les adhérents de trouver un créneau pour pratiquer un sport sur place et à moindre frais. Les inscriptions peuvent se faire après quelques séances d'essai.

Ouvert principalement aux adultes, une tolérance (en fonction des effectifs annuels) permet aux collégiens de jouer à condition impérative d'être accompagné d'un adulte responsable.

Club de "loisirs" nous n'assurons pas une réelle formation à ce jeu, mais une pratique régulière peut vous permettre de progresser rapidement.

Pour vous décider, venez nous voir un soir, à la salle.

RÉCRÉALIRE.COOLE

51240 BREUVERY-SUR-COOLES

En 2021, nous avons maintenu nos permanences pour les échanges de livres :

Le 1^{er} mercredi du mois de 14 h 30 à 17 h 30

Le 2^e mercredi du mois de 17 h 30 à 18 h 30

Le 3^e samedi du mois de 10 h 00 à 11 h 30

Nous avons investi dans de nouveaux livres au moment de la rentrée, tant pour les adultes que pour les ados et enfants.

Les après-midi récréatifs et goûters du premier mercredi n'ont toujours pas repris. Par contre, les cours d'Anglais ont été assurés de mi-septembre à mi-décembre 2021.

Selon l'évolution de la situation sanitaire et en respect des consignes imposées, nous envisageons en 2022 :

- l'organisation d'animations, dans un premier temps durant les vacances de Pâques, avec ou sans intervenants extérieurs.
- la reprise des cours d'Anglais (programmés à ce jour le 28 février).

Aucune date n'a encore été fixée pour la tenue de notre assemblée générale.

Nous vous tiendrons informés.

Portez-vous bien et au plaisir de vous rencontrer pour de nouvelles aventures littéraires.





Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Nuisement sur Coole

L'ouverture de la pêche est traditionnellement prévue le deuxième samedi de mars.

C'est donc le 12 mars une demi-heure avant le lever du soleil (jusqu'au 18 septembre) que les adhérents de notre association locale pourront parcourir les berges de la Coole pour pratiquer leur sport favori.

Pour nous rejoindre, vous pouvez contacter James HENRY, Président, au 06 83 38 58 60.

Rappelons que la carte d'adhérent est obligatoire, comme celle de la fédération de la Marne.

Pour faciliter la vie aquatique, les adhérents procèdent plusieurs fois par an à des travaux d'entretien du lit de la Coole.

A bientôt sur les bords de notre rivière.



L'assemblée générale de l'association s'est tenue en présentielle le 06 juillet 2021 au Centre Culturel de Nuisement. Après un exposé des quelques activités qui ont eu lieu en 2020, les personnes présentes ont partagé le verre de l'amitié.

Une bouteille de champagne sérigraphiée au nom de l'association a été remise à Evelyne Grandremy (Familles rurales fédération Marne) qui est partie à la retraite.



La randonnée nocturne de début octobre a réuni 160 marcheurs. 140 repas ont été préparés par les bénévoles. Ce fût une excellente soirée qui s'est prolongée avec la tombola.

Pour fêter la 10^{ème} édition deux magnifiques gâteaux, ont été réalisés par Christian.



La vente des fleurs d'automne (chrysanthèmes, pensées et autres bruyères) s'est déroulée fin octobre chez Monique.

Malgré la crise sanitaire, la soirée théâtre s'est déroulée le 27 novembre avec la participation de Didier Noël et sa dernière pièce Cacahuète.



Et le 11 décembre dernier, alors que beaucoup de manifestations étaient annulées, nous avons pu organiser le spectacle de Noël. Petits et grands ont dévoré les tours de magie de JANMILL, les colombes sont apparues par magie avant de disparaître de la même manière.

Le père Noël a apporté des bonbons aux enfants et un sac goûter leur a été offert.

Le marché de Noël se tenait à l'extérieur sur le parvis du Centre Culturel, une dizaine d'exposants locaux avaient répondu présents à l'invitation.



Depuis la rentrée de septembre, les activités sportives ont repris, futsal adulte et enfants, fitness, gym douce et marche.

Dates à retenir :

- L'assemblée générale, le 1er mars 2022 à Coupetz.
- Les fleurs et les plants de légumes au printemps chez Monique.
- Randonnée nocturne le 01/10/2022 au Centre Culturel de Nuisement.
- Noël pour tous le 10/12/2022 au Centre Culturel de Nuisement.

Association de Territoire d'À Coola

L'AT d'À Coola est l'association qui gère les accueils de Loisirs sur le territoire qui s'étend de Coole jusqu'à Ecury-sur-Coole. Lors de son Assemblée générale du 5 juin 2021, 4 nouvelles personnes sont entrées au Conseil d'Administration. Suite à ces arrivées, le bureau a été élu : une nouvelle présidente, une nouvelle trésorière et une nouvelle secrétaire ont pris leurs fonctions épaulées par l'ancien bureau afin de faire une passation en douceur.

Le centre d'été sur le thème des Jeux Olympiques, qui a eu lieu du 7 juillet au 6 août, a donc été géré par l'ensemble du Conseil d'Administration. Selon les semaines, de 23 à 93 enfants ont été accueillis sur les deux sites (Ecole de Nuisement et Salle des fêtes de Faux). Deux séjours en camping au lac du Der ont pu être organisés (un de 5 jours pour les plus de 11 ans et un de 3 jours pour les 8/10 ans).



Puis l'accueil de Loisirs a ouvert une semaine pendant les vacances d'octobre encadré par l'équipe de Joséphine. Les enfants ont été transportés dans un château pour la grande fête d'halloween. Mais !! Dès leur arrivée, d'étranges phénomènes se produisent dans ce château.

Des activités variées (bricolage, chants, jeux, film, cuisine...) et des mises en scènes ont permis aux enfants d'être entièrement impliqués dans ce projet. Un goûter a été proposé aux parents le jeudi soir, où les enfants ont raconté leurs aventures avec la sorcière Cornebidouille et le Scouby Gang. Ils ont aussi chanté quelques chansons et confectionné une potion magique rajeunissante pour les adultes présents.



Une partie de cette équipe d'animateurs, avec Joséphine aux commandes, sera encore présente pour le centre de février (du 7 au 11 février) qui transportera les enfants dans un « chalet aux sports d'hiver » ! Nous espérons que les enfants en sortiront aussi satisfaits que lors de leur séjour dans le « château ».

Dans les projets de notre association : un centre lors des vacances de printemps et l'organisation du centre d'été sur les deux sites avec toujours, nous l'espérons, des séjours en camping.

Le régal des papilles

C'est la Chandeleur ... Vive les crêpes !

Il y a mille et une façons de faire des crêpes, farine de blé, farine de sarrasin, sans gluten, sans lactose. La pâte préparée avec de bons ingrédients n'a rien de déséquilibré. Les calories sont plutôt dans la garniture. Voici quelques recettes et astuces d'une diététicienne et nutritionniste, Anne-Charlotte GARET.

Les crêpes classiques

Ingrédients pour une dizaine de crêpes

- 250 g de farine de blé (T45 ou T55)
- 50 cl de lait
- 3 œufs
- 5 cl de bière blonde
- 1 filet d'huile de noixette ou de tournesol
- 1 pincée de sel fin
- En version sucrée : ajoutez 3 cuillères à soupe de sucre en poudre.
- En version sans lactose : remplacez le lait par 50 cl de boisson végétale à l'amande ou au riz.

Réalisation

- Mettez la farine dans un saladier. Incorporez les œufs, le sel et mélangez à l'aide d'un fouet. Délayez avec le lait par petites quantités. Ajoutez la bière et mélangez.
- Couvrez le saladier d'un torchon et laissez reposer la pâte une heure.
- Ajoutez un filet d'huile dans la pâte et mélangez. Faites chauffer une poêle antiadhésive ou une crêpière. Verser une louche de pâte et répartissez-la bien sur toute la surface.
- Laissez cuire pendant une minute environ puis retournez la crêpe pour faire cuire brièvement l'autre face.

Les crêpes au sarrasin

Ingrédients pour une dizaine de crêpes

- 330 g de farine de blé noir
- 10 g de gros sel
- 1 œuf
- 75 cl d'eau
- Huile de noixette ou de tournesol

Réalisation

Procédez de la même façon que pour les crêpes classiques, mais prévoyez un temps de repos plus long pour la pâte, soit deux heures.

Les crêpes sans gluten

Ingrédients pour une dizaine de crêpes

- 110 g de maïzena
- 90 g de farine de riz
- 50 cl de lait
- 2 œufs
- 1 pincée de sel
- Huile de noixette ou de tournesol
- En version sans lactose : remplacez le lait par 50 cl de boisson végétale à l'amande ou au riz.

Réalisation

Procédez de la même façon que pour les crêpes classiques.

Quelques astuces

Astuces anti-grumeaux

- Passez la farine au tamis (ou au chinois) pour la filtrer, ce qui donnera une pâte plus homogène. A l'aide d'un fouet, ajoutez les œufs puis progressivement, par petites quantités, le liquide.
- Si des grumeaux sont encore présents, aidez-vous d'un mixeur plongeant et mixez la pâte, une fois prête, pour éliminer les derniers grumeaux.

Astuces "légèreté"

- Mettez de l'huile de noixette ou de l'huile de tournesol pour graisser la pâte. Ces huiles sont plus légères et plus digestes que le beurre. Surtout pas d'huile de coco, c'est la plus saturée en graisses.
- Evitez d'utiliser de la pâte à tartiner. Quelques carrés de chocolat noir fondu seront tout aussi délicieux.



Dernière info

Un nouveau comité des fêtes à Nuisement !

A l'initiative de plusieurs habitants, "**Nuisement en fête**" va très prochainement voir le jour.

Ce nouveau comité des fêtes proposera, au cours des années qui viennent, différentes manifestations afin de dynamiser davantage notre village.

Pour cette première année, si les conditions sanitaires le permettent, un vide-grenier devrait être organisé.

L'association ne manquera pas de vous informer, dans vos boîtes aux lettres, des animations qui seront programmées !

Contact : comite.nuisement@gmail.com

Merci de votre attention.

Nous sommes à l'écoute de vos remarques, suggestions, critiques.

**Toute l'équipe du comité de rédaction :
Claudine Brülhart, Béatrice Desvoy-Joppe,
Fabrice Maltrait, Bernadette Maurice, Luc Millon,
Daniel Ponsignon, Nicolas Ragot et Pascal Vasantberghe**

vous souhaite une excellente année.

Nous vous donnons rendez-vous au prochain numéro.

